

Rectificatif au règlement (UE) 2017/128 de la Commission du 20 janvier 2017 modifiant le règlement (CE) n° 338/97 du Conseil relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 21 du 26 janvier 2017)

La publication du règlement (UE) 2017/128 de la Commission est à considérer comme nulle et non avenue.
